



AVIS PUBLIC

Avis public de consultation aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement numéro 307-2023 intitulé :

« Règlement relatif à la démolition d'immeubles »

Conformément aux articles 124 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 février 2023, le conseil de la municipalité de Barnston-Ouest a adopté par résolution le projet de règlement numéro 307-2023, Règlement relatif à la démolition d'immeubles.

Ce projet de règlement a pour objet de doter la Municipalité d'un règlement sur la démolition d'immeubles. Ce règlement établit les dispositions déclaratoires, interprétatives et administratives. On y établit les secteurs d'application, les documents requis, les étapes d'approbation d'une demande ainsi que les critères d'évaluation.

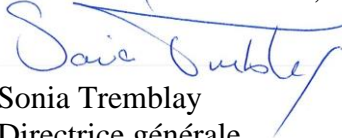
Le projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Avis est par les présentes donné de la tenue **d'une assemblée publique de consultation le 27 mars 2023, à 18h30**, au Centre Communautaire situé au 2081, chemin Way's Mills.

Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté sur notre site web au barnston-ouest.ca ou au bureau de la Municipalité situé au 2080, chemin Way's Mills à Barnston-Ouest de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 du lundi au jeudi.

Donné à Barnston-Ouest, ce 7 mars 2023.


Sonia Tremblay
Directrice générale
Greffière-trésorière